



Ce qu'en pense notre élu !



Compétitivité, innovation, rentabilité, durabilité... impossible d'ouvrir la presse agricole, de participer à une porte ouverte ou à une réunion sans que ces mots soient prononcés tant ils constituent un objectif fondamental pour chacun des éleveurs. La Chambre d'agriculture accompagne les éleveurs dans ce but et ses actions servent cette ambition. Qu'il s'agisse des journées de l'élevage, des réunions Progrès Viande, de voyages d'étude sur la production laitière, des groupes de formation... les éleveurs ne s'y trompent pas. Ainsi sur l'hiver, ce sont près de 500 éleveurs qui ont travaillé avec la Chambre d'agriculture dans le but de développer les performances de leur élevage ou d'étudier de nouveaux projets. Pour accompagner cette dynamique, la Chambre d'agriculture de l'Aisne a mis en place avec le Conseil Départemental, la Charte Avenir Elevage 02. Il s'agit de permettre aux éleveurs de bénéficier gracieusement d'un audit global de l'exploitation avec un plan d'actions suivi pour étudier la faisabilité d'un nouveau projet ou pour améliorer les performances d'un atelier. En cette période où les éleveurs doivent faire preuve d'une grande flexibilité, nous ne perdons pas de vue que l'Homme doit rester au centre. C'est dans cet esprit que se réunit un groupe d'éleveurs autour de la thématique du bien-être de l'éleveur. C'est résolument tourné vers l'avenir, que je vous invite à prendre connaissance de ce «Champs d'Actions» spécial élevage.

Henri Brichart
Responsable Elevage



La Charte Avenir Elevage 02 pour préparer l'Avenir



La volatilité des cours, les risques sanitaires et climatiques ainsi que la part importante des charges imposent une maîtrise accrue des coûts de production et des investissements.

La nouvelle PAC 2014-2020 change complètement les repères économiques et demande un effort d'adaptation supplémentaire notamment avec la baisse des aides à l'hectare. Dans un esprit d'accompagnement des éleveurs afin qu'ils gagnent en rentabilité et qu'ils aient des perspectives d'avenir, la Chambre d'agriculture a mis en place, avec le Conseil Départemental, la Charte Avenir Elevage 02. Concrètement, la Chambre d'agriculture propose un audit-conseils sur l'ensemble de l'exploitation avec l'outil AGE (Approche Globale de l'Exploitation). Il s'agit d'analyser les dimensions technique, financière et humaine pour faire ressortir les forces et les faiblesses de l'exploitation.

A l'issue de cette analyse, des évolutions concrètes à mettre en œuvre sont proposées à l'exploitant. Pour que ces propositions apportent du résultat, elles doivent être cohérentes avec les objectifs de l'exploitant, mais aussi réalisables financièrement. C'est pourquoi la Chambre d'agriculture, la banque et le centre de gestion s'associent dans la démarche afin de travailler avec l'exploitant sur un plan d'action opérationnel.

Lorsqu'il s'agit d'améliorer la situation existante, sans changer de système, la Chambre d'agriculture proposera à l'éleveur un «plan de performances». Si l'éleveur est plutôt dans une dynamique de mettre en place un projet, ou de revoir son système, la Chambre d'agriculture proposera un «Contrat de progrès». Dans un cas comme dans l'autre, ceux qui souhaiteront aller plus loin pourront demander un accompagnement dans le temps par des «suivis conseils».

Le Conseil Départemental de l'Aisne soutient financièrement l'action auprès des éleveurs. Pour que cette démarche soit gratuite pour l'éleveur qui sollicite la Chambre d'agriculture, elle s'associe à ce soutien financier en prenant à sa charge la différence.

Contact :
Alice Martinet

Des éleveurs en quête de solutions sur l'autoconsommation d'aliments

Une centaine d'éleveurs a participé aux journées de l'élevage dont le thème portait sur l'autoconsommation alimentaire. Cette année, ce fut Philippe Dardenne à Martigny, et Hubert Veret à Belleau qui nous ont ouvert leurs portes.

Ces journées ont permis d'insister sur le maintien d'une cohérence entre le système d'élevage et l'offre en fourrages de l'exploitation. Les productions bovines et ovines ont un lien au sol : l'optimisation des ressources internes est à rechercher en priorité avant de recourir aux aliments extérieurs. Ce principe a été expliqué au travers de 3 mots d'ordre : prévision (définition du système à l'été N-1), contrôle (calendrier fourrager, prévision pâturage à l'hiver N-1), ajustement (bilan fourrager à l'été / automne N).

Laurence Watel, de la coopérative Nord-APPRO, et Thierry Jeulin, de la Chambre d'agriculture de l'Orne, sont intervenus sur la manière de raisonner ses achats d'aliments, et notamment ses tourteaux, en fonction des marchés. Cette intervention a été suivie de témoignages d'exploitants sur leurs pratiques d'achats



d'aliments en commun, un moment important riche en échanges entre les participants.

Pour approfondir les sujets abordés, les conseillers du service élevage ont proposé 3 ateliers autour de la valorisation alimentaire des céréales et protéagineux, du stockage des aliments et des matériels d'aplatissage.

Une démonstration des différents matériels permettant de transformer les céréales, à savoir le broyeur, l'aplatisseur et le laminoir a permis de mettre en avant les différences de chaque équipement et les adaptations qui peuvent en être fait sur l'exploitation.

3 types de stockages ont ensuite été présentés : à plat, en cellule et en boudin. Enfin, les conseillers ont présenté les différentes méthodes de traitements permettant d'améliorer la valeur alimentaire des céréales et protéagineux. Si ce rendez-vous fut un moment apprécié et profitable pour tous les éleveurs, c'est aussi parce que plusieurs d'entre eux ont mis gracieusement à disposition leurs matériels et fait part de leur expérience.

Contact :

Anne-Laure Cazier

Des choix d'innovation pour progresser !



L'action Progrès Viande 02 a pour objectif d'accompagner l'ensemble des éleveurs allaitants et des engraisseurs de l'Aisne dans les domaines techniques, économiques et en organisation du travail.

Lors des 3 réunions de cet hiver, la Chambre d'agriculture et ses partenaires ont choisi de présenter différentes pistes pour améliorer la rentabilité de son atelier viande.

Gain de 2 h/jour pendant l'hiver

Chez Christophe et Pascal Baudrin à Lavaqueresse, en 2014, le choix a été de construire une nouvelle stabulation pour

loger 96 vaches charolaises. L'organisation du bâtiment et sa fonctionnalité ont permis un gain de travail de 2 heures/jour. Maintenant, une seule personne peut alimenter et pailler l'ensemble des animaux.

Le gain de temps est encore plus bénéfique, à l'automne et au printemps, pour gérer la complémentarité entre les travaux des cultures et l'élevage.

Des investissements adaptés à l'élevage

Christian Albassier est installé à Saint-Gengoulph sur une exploitation en système polyculture-élevage allaitant et il est double actif. Du 1er mars au 30 novembre, il travaille 2 jours/semaine dans une ferme céréalière. L'organisation

du travail, notamment autour du troupeau allaitant est primordiale pour tout gérer et optimiser la rentabilité de son exploitation.

Avec la gestion mise en place par Christian Albassier, les éleveurs ont pu voir qu'avec une exploitation de taille moyenne, il est tout à fait possible de progresser et d'investir tout en restant «raisonnable». En 20 ans, il y a eu le hangar à paille, des box de vêlages, une pailleuse, une caméra pour surveiller les vêlages et en 2015 une nouvelle stabulation de 32 places.

La rentabilité en bio nécessite une cohérence globale

A Remigny, Vincent Mathias est installé depuis 2011 sur une exploitation de 85 ha et un troupeau de 60 vaches Aubrac et Charolaises, le tout converti en agriculture biologique. La présentation de l'exploitation, de l'élevage et des performances ont montré que le système est rentable. La visite du troupeau a permis à chacun de voir qu'avec une conduite adaptée et cohérente en Bio, les animaux sont de très bonne qualité.

Contact :

Christian Guibier

Le calcul des capacités de stockage : des adaptations réglementaires

La réglementation sur les capacités de stockage a évolué dans les zones vulnérables suite à la parution du nouvel arrêté du programme national d'action directive nitrates d'octobre 2011 modifié en 2013 et 2016, et à la mise à jour des calculs eux-mêmes avec la parution d'une note technique.

La notion de «capacité forfaitaire» est ainsi apparue dans l'arrêté de 2011 pour l'ensemble des zones vulnérables dont l'Aisne. Elle dépend de plusieurs facteurs :

- le type d'animaux,
 - la nature des effluents,
 - la zone géographique où se trouvent les installations,
 - la durée de pâturage pour les bovins.
- Cela se traduit par une capacité, propre à chaque exploitation, exprimée en mois. Elle sera ensuite convertie en surface pour la fumière et en volume pour la fosse, et seront vérifiés lors de contrôle.

Toutefois, tout exploitant ayant des capacités inférieures aux valeurs prévues

(c'est-à-dire à la capacité forfaitaire) devra les justifier en tenant à la disposition de l'administration le calcul effectué prouvant que la capacité existante couvre au moins les périodes d'interdiction d'épandage.

Ainsi, il est possible de déterminer une «capacité agronomique» issue de la superposition des calendriers de production des effluents et d'épandage. Ce dernier correspond aux périodes où il est possible d'épandre en tenant compte de l'assolement, de l'accessibilité des parcelles et des interdictions réglementaires.

Dans l'hypothèse où la capacité forfaitaire est insuffisante mais que la capacité agronomique est suffisante, il suffit de montrer le calcul au contrôleur prouvant ainsi que l'exploitation est en règle au regard de la directive nitrates sur cet aspect.

Contact :
Nicolas Lion

Echanges transfrontaliers : «l'herbe est-elle réellement plus verte dans les près de nos voisins ?»

Le 16 décembre 2017, un groupe d'éleveurs laitiers de l'Aisne et du Pas-de-Calais est allé découvrir la production laitière aux Pays-Bas. Cet échange entre producteurs français et néerlandais a été facilité grâce aux contacts noués dans le cadre du réseau Eurodairy qui regroupe plusieurs pays européens. Les éleveurs ont ainsi pu découvrir deux exploitations avec des conduites et des équipements différents. Ils ont également pu analyser facilement les performances technico-économiques de ces élevages puisque la méthode d'analyse est commune entre les différents pays.

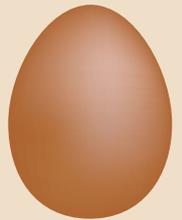


Les nombreux échanges ont permis d'aborder les atouts et les contraintes des producteurs laitiers néerlandais. Le coût du foncier, la productivité du travail et la gestion de la fertilisation constituent les principales différences entre les deux pays. La production laitière demeure, comme en France, une affaire familiale, avec probablement des installations plus tardives compte tenu des capitaux engagés. Sur le plan technique, la maîtrise du coût alimentaire s'avère une priorité. Les principaux axes de travail sont la recherche de «plus d'autonomie», la qualité des fourrages récoltés et la parfaite maîtrise de leur conservation. Parmi les autres particularités relevées, nous pouvons évoquer la prise en compte d'une demande sociétale forte. Pour répondre à cette attente, la principale coopérative laitière a mis en place depuis plusieurs années une prime pour encourager le pâturage des vaches laitières. D'autre part, la maîtrise des volumes de productions redevient de mise, après plusieurs campagnes de hausse. Dans les faits, l'application de cette directive environnementale s'est traduite dans les deux exploitations visitées par une réduction sensible du troupeau de vaches laitières.

Contact : Sébastien Juliac

Des œufs pour diversifier son exploitation et valoriser ses terres

L'élevage de poules pondeuses est une diversification très étudiée par les agriculteurs. Il semble en effet y avoir une réelle opportunité à se lancer dans la production d'œufs plein air.



Que ce soit de l'œuf bio ou de l'œuf plein air, de nouveaux marchés s'ouvrent. La Chambre d'agriculture répond régulièrement à des agriculteurs qui, ayant mesuré l'impact de l'évolution de la PAC, cherchent à diversifier leur revenu et créer de la valeur ajoutée.

Les projets qu'accompagne la Chambre d'agriculture portent sur de la production d'œufs biologiques (prévoir 55 à 60 € d'investissement par poule) et d'œufs plein air (prévoir environ 45 € d'investissement par poule). L'excédent brut d'exploitation est estimé à 9 €/poule bio et 6 €/poule en plein air, sachant qu'en production biologique, on est plutôt sur des projets de 3 000 à 9 000 poules et de 15 000 à 40 000 poules en plein air. Il est à noter qu'avec le PCAE, une aide à l'investissement peut être accordée sur ce type de dossier, sous réserve que celui-ci ait été sélectionné par les financeurs (Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, Europe).

Une étape clé du projet réside dans l'obtention du permis de construire, et dans ce cadre, la Chambre d'agriculture propose ses compétences aux exploitants. A partir de 5 000 poules, l'exploitation passe sous le régime des installations classées pour la protection de l'environnement. Les activités relevant de la législation des installations classées sont énumérées dans une nomenclature qui tient compte du nombre de poules. Pour les exploitants qui le souhaitent, la Chambre d'agriculture réalise ces dossiers d'installation classées, ainsi que le plan d'épandage qui, de fait, est impacté par le projet.

Cette opportunité que présente la production d'œufs vaut la peine qu'on s'y arrête pour peu que l'exploitant ait de la main-d'œuvre disponible, et les capacités financières d'investir.

Contact :
Alice Martinet

TÉMOIGNAGE

LE BIEN-ÊTRE DE L'ÉLEVEUR



Pour la 2ème année consécutive, la Chambre d'agriculture propose une formation sur «le bien-être de l'éleveur». Benoît Druart, éleveur de vaches laitières à Lor témoigne.

Pourquoi vous êtes-vous inscrit à cette formation ?

«La raison pour laquelle je suis venu à la formation sur le bien-être de l'éleveur, c'est son titre ! Pour une fois que nous parlons du bien-être de l'éleveur, que nous sortons des chiffres, de la technique, je ne voulais pas rater l'occasion».

Comment s'est déroulée la formation ?

«C'est une formation qui se déroule sur 3 journées réparties dans l'année avec un groupe de 7-8 personnes. Le premier point fort, ça a été le groupe ; un groupe très soudé où des choses très importantes sont sorties dès le départ. Tout le groupe a vraiment bien accroché et actuellement nous poursuivons sur une 2ème année. Le 2ème point, ce sont les méthodes utilisées : on sort des sentiers battus. Par exemple, nous avons fait du *horse coaching* : nous étions dans un manège face à un cheval et sans le toucher nous devions le faire avancer, trotter, galoper. L'idée était de découvrir l'impact de ses gestes dans sa relation aux autres grâce au cheval».

Quelles sont les thématiques que vous avez abordées ?

«Nous avons démarré avec l'équilibre vie privée / vie professionnelle, puis sur la connaissance de soi et comment avoir les meilleures relations possibles avec les autres. Durant cette 2ème année, le groupe a souhaité traiter l'affirmation de soi et la manière dont nous faisons passer nos idées notamment dans des situations tendues, voire conflictuelles».

Faut-il avoir peur de ce type de formation ?

«Si au début cela peut faire peur car on ne sait pas exactement dans quoi on se lance, le plus difficile est de se dire : on y va !, après ce n'est que du plaisir... D'ailleurs le groupe a souhaité continuer l'année suivante. On apprend à se découvrir, voire à se redécouvrir. On sort de son exploitation et de sa routine, et ainsi prendre du temps pour soi. C'est utile car ce que l'on y découvre, on le met en place dans sa vie de tous les jours. Faites comme nous, inscrivez-vous !».

Plus d'informations sur le site www.aisne.chambre-agriculture.fr à la rubrique **FORMATIONS**.

Propos recueillis par Alice Martinet

EVENEMENT

Salon International de l'Agriculture 2018

Pour ce 55ème Salon de l'Agriculture, près de 672 570 visiteurs ont arpenté les allées de la plus grande ferme de France pendant 9 jours. Le département de l'Aisne a été dignement représenté dans les différents concours et est monté sur le podium à 28 reprises ! Découvrez les résultats du concours général agricole sur le site www.aisne.chambre-agriculture.fr.



JOURNÉES TECHNIQUES

22 mai : Plateforme d'essais sur la production de méteil fourrage pour alimenter les animaux, à Coupru

FORMATIONS

Consultez nos offres de formations sur le site www.aisne.chambre-agriculture.fr à la rubrique **FORMATION**

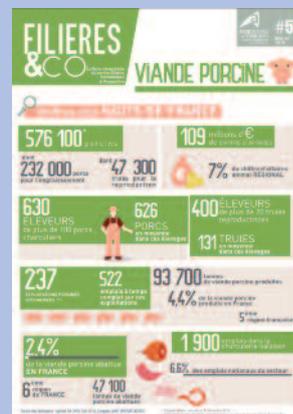
PUBLICATIONS

De la porcherie au jambon !

Ce 5ème numéro de la collection Filières & Co présente de manière synthétique et pédagogique le panorama Hauts-de-France de la filière Viande Porcine.

Vous y trouverez :

- les chiffres-clés de la nouvelle région
- une mise en perspective de la production régionale dans l'ensemble français
- des informations précises sur les cheptels et volumes produits
- une carte commentée des zones de production et de localisation des opérateurs économiques
- un descriptif des différents maillons de cette filière.



Les documents sont consultables et téléchargeables sur le site www.aisne.chambre-agriculture.fr à la rubrique **PUBLICATIONS**

BON A SAVOIR

Les dossiers PCAE sont à déposer à la DDT de son département au plus tard **le 25 mai 2018**. Retrouvez les cahiers des charges et les formulaires de demande de subvention sur le site www.aisne.chambre-agriculture.fr

Champs d'actions - Spécial Elevage
Mars 2018

1, rue René Blondelle - 02007 Laon cedex
Tél. 03 23 22 50 50 - Fax. 03 23 22 51 40

www.aisne.chambre-agriculture.fr

Directeur de la publication : Olivier DAUGER
Rédacteur en chef : Airy DARBON

Chargée de communication : Anne-Sophie FIEVEZ
03 23 22 50 66 - anne-sophie.fievez@ma02.org

Conception - Impression :

SETA - MA PROM - 03 23 22 50 28

Crédits photos : Agriculteur de l'Aisne, Ccvision,
Chambre d'agriculture de l'Aisne



SERVICE ÉLEVAGE

Tél. 03 23 22 51 11